

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 24 janvier à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à l'Hôtel d'entreprises à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

Membres  
du Bureau Communautaire

Titulaires : 29  
Membres présents : 16

Date de la convocation  
18 janvier 2022

- Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :  
Mesdames BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, DOUAY Sonia, DAMAY Lydie  
Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, LAMOTTE Dominique, DURAND Pierre, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel
- Etaient présents les Conseillers Communautaires :  
Messieurs LEROY Jean-Maurice, DELANAUD Stéphane, LESCUREUX André, CAPELLE Hubert, VAN OOTEGHEM J. Michel, VERONT Fabrice
- Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :  
Mesdames RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine, RIHET Anne, PERONNET Fabienne,  
Messieurs WABLE Vincent, BOUCHER Michel, CHANTRELLE Brice, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier,  
DUTILLEUX Olivier, MAROTTE Philippe, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger

**OBJET : Convention Les Cheveux de Bérénice**

**Rapport de Madame Marie Gabrièle HALL, Vice-Président Culture**

Dans le cadre du soutien au développement culturel destinés aux scolaires, notamment par la découverte de la Musique,

Eu égard à la programmation culturelle 2022,

L'Association Les cheveux de Bérénice assurera des interventions dans certains établissements de la CCALN, tel qu'organisées au sein de la convention annexée.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :**

- Décide d'entériner la convention avec l'Association les Cheveux de Bérénice, représentée par M.HENOCQUE Laurent, telle que figurant en annexe,
- Précise que les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2022,
- Autorise le Président et la Vice-Présidente « Culture » à signer la convention et les documents en rapport avec cette décision.

Fait et délibéré, le 24 JANVIER 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

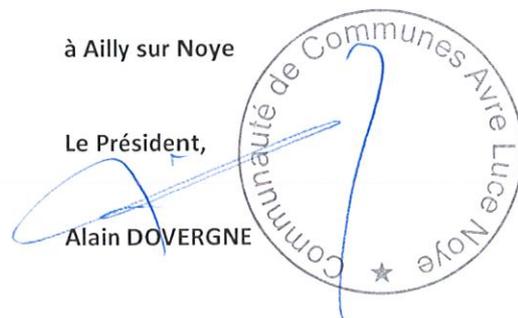
Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....

Affiché le .....

à Ailly sur Noye

Le Président,

Alain DOVERGNE



## Convention relative à la mise en place de projets musicaux en milieu scolaire

Entre, la Communauté de communes Avre Luce Noye représenté par  
Alain Dovergne, en tant que Président, d'une part

et l'association Les cheveux de Bérénice représenté par Laurent Hénocque, Président,  
d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : objet**

Monsieur Laurent Hénocque, agréé en interventions scolaires, assurera les  
interventions de janvier à juin 2022 dans les établissements suivant :

pour 5 séances :

école de Coullemelle

1 classe de PS et MS

1 classe de GS et CP

école de Quiry le Sec

1 classe de PS et MS

1 classe de GS

soit 5 demi-journées

pour 10 séances :

école de Plessier Rozainvillers

1 classe de PS MS

1 classe de GS CP CE1

1 classe de CE2 Cm1 CM2

école de Domart sur la Luce

1 classe de PS/MS

1 classe de GS

soit 10 demi-journées

soit au total 15 demi-journées

## Article 2 : modalités financières

La prestation à la demi-journée est fixée à 200 euros. Elle fera l'objet par l'association de factures mensuelles.

## Article 3 : pédagogie

Les établissements et Laurent Hénocque fixeront un projet commun qui sera soumis à l'Inspection Académique et une conseillère pédagogique, l'agrément de M. Hénocque sera ainsi renouvelé.

## **Article 4 : Observations**

Des modifications éventuelles de l'emploi du temps restent possible. Ces changements interviendront après accord entre la structure utilisatrice et le personnel mis à disposition, l'association en étant préalablement avertie.

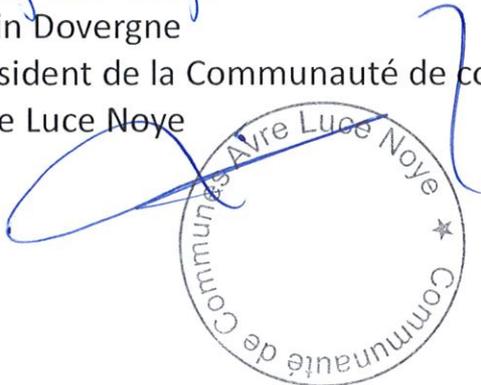
Fait à / le 24.01.2022

Ailly sur Noye

Alain Dovergne

Président de la Communauté de communes

Avre Luce Noye



Laurent Hénocque  
Président de l'association  
Les cheveux de Bérénice